

Démarche : Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Organisme : Service Politiques et Police de l'Eau

Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

Formulaire

Bonne nouvelle : Le temps de remplissage indiqué est estimatif et généré automatiquement. En pratique, toutes les questions ne sont pas obligatoires et le temps nécessaire variera en fonction du projet du pétitionnaire.

Le pétitionnaire trouvera dans ce questionnaire les informations requises ainsi que les pistes de réflexions préconisées par les services coordonnateurs pour préparer un dossier de qualité avant de déposer une demande d'autorisation environnementale.

Cette phase amont est essentielle pour permettre une application optimale des nouvelles dispositions relatives à l'autorisation environnementale introduites par la loi "Industrie verte" du 23 octobre 2023 qui prévoit une phase d'examen accélérée.

Ce questionnaire vise à préparer au mieux le pétitionnaire en vue d'une réunion de précadrage avec le service coordonnateur et les services associés, en amont du dépôt d'une demande d'autorisation environnementale.

La phase amont prendra fin au moment du dépôt officiel du dossier de demande d'autorisation environnementale du pétitionnaire sur la plateforme Entreprendre.Service-Public.fr.

Identité du pétitionnaire (déclarant)

Le pétitionnaire est :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Une personne physique
- ☐ Une personne morale
- ☐ La demande d'autorisation est formulée par plusieurs pétitionnaires

Civilité :

- ☐ Mme
- ☐ M.

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

NOM et Prénom(s)

Forme juridique :

Dénomination / Raison sociale :

Numéro SIRET :

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Nom et Prénom(s) du représentant de la personne morale :

Fonction

Adresse :

Boîte postale :

Cedex :

Pays :

Numéro de téléphone :

Adresse électronique :

Identité des pétitionnaires :

Le pétitionnaire est :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Une personne physique

☐ Une personne morale

Civilité

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

☐ Mme

☐ M.

Nom et Prénom(s)

Forme juridique :

Dénomination / Raison sociale :

Numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Nom et prénom(s) du représentant de la personne morale :

Adresse

Boîte postale :

Cedex :

Pays

Numéro de téléphone

Adresse électronique

Le pétitionnaire est :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Une personne physique

☐ Une personne morale

Civilité

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

☐ Mme

☐ M.

Nom et Prénom(s)

Forme juridique :

Dénomination / Raison sociale :

Numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Nom et prénom(s) du représentant de la personne morale :

Adresse

Boîte postale :

Cedex :

Pays

Numéro de téléphone

Adresse électronique

Le pétitionnaire est :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

☐ Une personne physique

☐ Une personne morale

Civilité

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

☐ Mme

☐ M.

Nom et Prénom(s)

Forme juridique :

Dénomination / Raison sociale :

Numéro SIRET

SIRET

Dénomination

Forme juridique

Nom et prénom(s) du représentant de la personne morale :

Adresse

Boîte postale :

Cedex :

Pays

Numéro de téléphone

Adresse électronique

Nom et Prénom(s) de la personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande :

Qualité :

Numéro de téléphone

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Adresse électronique

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez ci-dessous l'ensemble des maîtrises d'ouvrage :

Caractéristiques principales du projet

Nom et Prénom(s) du mandataire si différent du pétitionnaire :

Accompagnement par un prestataire du projet sur la réglementation environnementale ?

Si oui, préciser ses coordonnées.

Est-ce qu'un financement public est ou a été sollicité ?

Si oui, auprès de quel(s) organisme(s) ?

Disposez-vous de la totalité de la maîtrise foncière (zone de travaux et zones de stockage comprises) ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Si non, préciser à qui appartient le foncier non maîtrisé.

Est-ce que des contacts ont déjà été pris avec les autres services de l'Etat, les collectivités, les associations et riverains pour présenter le projet ?

Si oui, précisez lesquels.

S'agit-il d'une première demande de phase amont ?

Si non, préciser notamment si une précédente version de votre projet a fait l'objet d'un retrait à la demande de l'administration.

Le projet est-il concerné par des rubriques ICPE au sens des articles L.512-1 et suivants ?

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Le projet s'inscrit-il dans un projet global d'installations ou de travaux au sens de l'article L.122-1 du code de l'environnement ?

Un projet global est un ensemble de projets distincts mais intégrés dans une approche d'ensemble.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

De quels projets est-il composé ?

Le projet s'inscrit-il dans un programme global d'installations ou de travaux ?

Un programme global est entendu au sens d'une planification stratégique de l'aménagement d'un site, une ZAC, par exemple.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

De quels projets se compose ce programme ?

Pour les projets soumis au cas par cas selon l'article R.122-2 du code de l'environnement, et si ce cas par cas a été déposé, préciser la décision de soumission à évaluation environnementale :

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Le projet a-t-il déjà fait l'objet d'une étude d'impact ?

Fournir le cas échéant les documents afférents.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Date de la réalisation de l'étude d'impact ?

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Dossier de l'étude d'impact.

Une actualisation de celle-ci est-elle prévue ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Préciser l'échéance :

Identification des rubriques concernées par le projet

Identifier les rubriques de la nomenclature IOTA :

La nomenclature IOTA est disponible ici : https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/mars_2024_nomenclature_tableau_detaille_complete-2.pdf

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ 1.1.1.0 Sondage, forage, y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines, y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau (régime D)
- ☐ 1.1.2.0 Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :
- ☐ 1.2.1.0 "A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :"
- ☐ 1.2.2.0 A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, dans un cours d'eau, sa nappe d'accompagnement ou un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe, lorsque le débit du cours d'eau en période d'étiage résulte, pour plus de moitié, d'une réalimentation artificielle. Toutefois, en ce qui concerne la Seine, la Loire, la Marne et l'Yonne, il n'y a lieu à autorisation que lorsque la capacité du prélèvement est supérieure à 80 m³/h (régime A)
- ☐ 1.3.1.0 "A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :"
- ☐ 2.1.1.0 Systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales :
- ☐ 2.1.3.0 Epandage et stockage en vue d'épandage de boues produites dans un ou plusieurs systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif, la quantité de boues épandues dans l'année présentant les caractéristiques suivantes :
- ☐ 2.1.4.0 « Epandage et stockage en vue d'épandage d'effluents ou de boues, la quantité épandue représentant un volume annuel supérieur à 50 000 m³/ an ou un flux supérieur à 1t/ an d'azote total ou 500 kg/ an de DBO5 (régime D) (Ne sont pas soumis à cette rubrique l'épandage et le stockage en vue d'épandage des boues mentionnées à la rubrique 2.1.3.0, ni des effluents d'élevage bruts ou transformés. « Ne sont pas davantage soumis à cette rubrique l'épandage et le stockage en vue d'épandage de boues ou effluents issus d'activités, installations, ouvrages et travaux soumis à autorisation ou déclaration au titre de la présente nomenclature ou soumis à autorisation ou enregistrement au titre de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9).

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

- ☐ 2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :
- ☐ 2.2.1.0 Rejet dans les eaux douces superficielles susceptible de modifier le régime des eaux, à l'exclusion des rejets mentionnés à la rubrique 2.1.5.0 ainsi que des rejets des ouvrages mentionnés à la rubrique 2.1.1.0, la capacité totale de rejet de l'ouvrage étant supérieure à 2 000 m³/j ou à 5 % du débit moyen interannuel du cours d'eau (régime D)
- ☐ 2.2.2.0 Rejets en mer, la capacité totale de rejet étant supérieure à 100 000 m³/j (régime D)
- ☐ 2.2.3.0 Rejet dans les eaux de surface, à l'exclusion des rejets réglementés au titre des autres rubriques de la présente nomenclature ou de la nomenclature des installations classées annexée à l'article R. 511-9, le flux total de pollution, le cas échéant avant traitement, étant supérieur ou égal au niveau de référence R1 pour l'un au moins des paramètres qui y figurent (régime D)
- ☐ 2.3.1.0 Rejets d'effluents sur le sol ou dans le sous-sol, à l'exclusion des rejets visés à la rubrique 2.1.5.0, des rejets des ouvrages visés aux rubriques 2.1.1.0, 2.1.2.0, des épandages visés aux rubriques 2.1.3.0 et 2.1.4.0, ainsi que des réinjections visées à la rubrique 5.1.1.0 (régime A)
- ☐ 2.3.2.0 Recharge artificielle des eaux souterraines (régime A)
- ☐ 3.1.1.0 Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant :
- ☐ 3.1.2.0 Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :
- ☐ 3.1.3.0 Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur :
- ☐ 3.1.4.0 Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :
- ☐ 3.1.5.0 "Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens "" , ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet "" :"
- ☐ 3.2.1.0 Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année :
- ☐ 3.2.2.0 Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :
- ☐ 3.2.3.0 Plans d'eau, permanents ou non :
- ☐ 3.2.5.0 Barrage de retenue et ouvrages assimilés relevant des critères de classement prévus par l'article R. 214-112. Les modalités de vidange de ces ouvrages sont définies dans le cadre des actes délivrés au titre de la présente rubrique (régime A)
- ☐ 3.2.6.0 Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions :
- ☐ 3.2.7.0 Piscicultures d'eau douce mentionnées à l'article L. 431-6 (régime D)
- ☐ 3.3.1.0 Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :
- ☐ 3.3.2.0 Réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :
- ☐ 3.3.3.0 "Canalisations de transports d'hydrocarbures liquides ou de produits chimiques liquides de longueur supérieure à 5 kilomètres ou dont le produit du diamètre extérieur par la longueur est supérieur à 2 000 mètres carrés" (régime A)
- ☐ 3.3.4.0 Travaux de recherche de stockages souterrains de déchets radioactifs :
- ☐ 3.3.5.0 Travaux mentionnés ci-après ayant uniquement pour objet la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques, y compris les ouvrages nécessaires à la réalisation de cet objectif (régime D)

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

- ☐ 4.1.1.0 Travaux de création d'un port maritime ou d'un chenal d'accès ou travaux de modification des spécifications théoriques d'un chenal d'accès existant (régime A)
- ☐ 4.1.2.0. Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu :
- ☐ 4.1.3.0 Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin :
- ☐ 5.1.1.0 Réinjection dans une même nappe des eaux prélevées pour la géothermie, l'exhaure des mines et carrières ou lors des travaux de génie civil, la capacité totale de réinjection étant :
- ☐ 5.1.2.0 Travaux de recherche et d'exploitation de gîtes géothermiques (régime A)
- ☐ 5.1.3.0 Travaux de recherche, de création, d'essais, d'aménagement ou d'exploitation des stockages souterrains soumis aux dispositions du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 :
- ☐ 5.1.4.0 Travaux d'exploitation de mines :
- ☐ 5.1.5.0 Travaux d'exploitation de stockages souterrains de déchets radioactifs (régime A)
- ☐ 5.1.6.0 Travaux de recherches des mines :
- ☐ 5.1.7.0 Travaux de prospection, de recherche et d'exploitation de substances minérales ou fossiles non visées à l'article 2 du code minier et contenues dans les fonds marins du domaine public (régime A)
- ☐ 5.2.2.0 Concessions hydrauliques régies par le livre V du code de l'énergie (régime A)
- ☐ 5.2.3.0 "Les travaux décidés par la commission d'aménagement foncier comprenant des travaux tels que l'arrachage des haies, l'arasement des talus, le comblement des fossés, la protection des sols, l'écoulement des eaux nuisibles, les retenues et la distribution des eaux utiles, la rectification, la régularisation et le curage des cours d'eau non domaniaux" (régime A)

1.1.2.0 Prélèvements permanents ou temporaires issus d'un forage, puits ou ouvrage souterrain dans un système aquifère, à l'exclusion de nappes d'accompagnement de cours d'eau, par pompage, drainage, dérivation ou tout autre procédé, le volume total prélevé étant :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ 1° Supérieur ou égal à 200 000 m³/an (régime A)
- ☐ 2° Supérieur à 10 000 m³/an mais inférieur à 200 000 m³/an (régime D)

1.2.1.0 "A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe :"

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ 1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m³/heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (régime A)
- ☐ 2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m³/heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (régime D)

1.3.1.0 "A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, ouvrages, installations, travaux permettant un prélèvement total d'eau dans une zone où des mesures permanentes de répartition quantitative instituées, notamment au titre de l'article L. 211-2, ont prévu l'abaissement des seuils :"

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ 1° Capacité supérieure ou égale à 8 m³/h (régime A)
- ☐ 2° Dans les autres cas (régime D)

2.1.1.0 Systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique au sens de l'article R. 2224-6 du code général des collectivités territoriales :

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Supérieure à 600 kg de DBO5 (régime A)

☐ 2° Supérieure à 12 kg de DBO5, mais inférieure ou égale à 600 kg de DBO5 (régime D)

2.1.3.0. Epandage et stockage en vue d'épandage de boues produites dans un ou plusieurs systèmes d'assainissement collectif des eaux usées et installations d'assainissement non collectif, la quantité de boues épandues dans l'année présentant les caractéristiques suivantes :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Quantité épandue de matière sèche supérieure à 800 t/ an ou azote total supérieur à 40 t/ an (régime A)

☐ 2° Quantité épandue de matière sèche comprise entre 3 et 800 t/ an ou azote total compris entre 0,15 t/ an et 40 t/ an (régime D)

2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la partie du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet, étant :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Supérieure ou égale à 20 ha (régime A)

☐ 2° Supérieure à 1 ha mais inférieure à 20 ha (régime D)

3.1.1.0 Installations, ouvrages, remblais et épis, dans le lit mineur d'un cours d'eau, constituant :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Un obstacle à l'écoulement des crues (régime A)

☐ 2° Un obstacle à la continuité écologique :

2° Un obstacle à la continuité écologique :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ a) Entraînant une différence de niveau supérieure ou égale à 50 cm, pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (régime A)

☐ b) Entraînant une différence de niveau supérieure à 20 cm mais inférieure à 50 cm pour le débit moyen annuel de la ligne d'eau entre l'amont et l'aval de l'ouvrage ou de l'installation (régime D)

3.1.2.0 Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Sur une longueur de cours d'eau supérieure ou égale à 100 m (régime A)

☐ 2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m (régime D)

3.1.3.0 Installations ou ouvrages ayant un impact sensible sur la luminosité nécessaire au maintien de la vie et de la circulation aquatique dans un cours d'eau sur une longueur :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Supérieure ou égale à 100 m (régime A)

☐ 2° Supérieure ou égale à 10 m et inférieure à 100 m (régime D)

Consolidation ou protection des berges, à l'exclusion des canaux artificiels, par des techniques autres que végétales vivantes :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Sur une longueur supérieure ou égale à 200 m (régime A)

☐ 2° Sur une longueur supérieure ou égale à 20 m mais inférieure à 200 m (régime D)

3.1.5.0 "Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les

**Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA) ,
frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens "" ,
ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet "" :"**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Destruction de plus de 200 m² de frayères (régime A)

☐ 2° Dans les autres cas (régime D)

3.2.1.0 Entretien de cours d'eau ou de canaux, à l'exclusion de l'entretien visé à l'article L. 215-14 réalisé par le propriétaire riverain, des dragages visés à la rubrique 4.1.3.0 et de l'entretien des ouvrages visés à la rubrique 2.1.5.0, le volume des sédiments extraits étant au cours d'une année :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Supérieur à 2 000 m³ (régime A)

☐ 2° Inférieur ou égal à 2 000 m³ dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence S1 (régime A)

☐ 3° Inférieur ou égal à 2 000 m³ dont la teneur des sédiments extraits est inférieure au niveau de référence S1 (régime D)

3.2.2.0 Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m² (régime A)

☐ 2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m² (régime D)

3.2.3.0 Plans d'eau, permanents ou non :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Dont la superficie est supérieure ou égale à 3 ha (régime A)

☐ 2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha (régime D)

3.2.6.0 Ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ Système d'endiguement au sens de l'article R. 562-13 (régime A)

☐ Aménagement hydraulique au sens de l'article R. 562-18 (régime A)

3.3.1.0 Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Supérieure ou égale à 1 ha (régime A)

☐ 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (régime D)

3.3.2.0 Réalisation de réseaux de drainage permettant le drainage d'une superficie :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Supérieure ou égale à 100 ha (régime A)

☐ 2° Supérieure à 20 ha mais inférieure à 100 ha (régime D)

3.3.4.0 Travaux de recherche de stockages souterrains de déchets radioactifs :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ a) Travaux de recherche nécessitant un ou plusieurs forages de durée de vie supérieure à un an (régime A)

☐ b) Autres travaux de recherche (régime D)

4.1.2.0 Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu :

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° D'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 euros (régime A)

☐ 2° D'un montant supérieur ou égal à 160 000 euros mais inférieur à 1 900 000 euros (régime D)

4.1.3.0 Dragage et/ou rejet y afférent en milieu marin :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Dont la teneur des sédiments extraits est supérieure ou égale au niveau de référence N2 pour l'un au moins des éléments qui y figurent(régime A)

☐ 2° Dont la teneur des sédiments extraits est comprise entre les niveaux de référence N1 et N2 pour l'un des éléments qui y figurent :

☐ 3° Dont la teneur des sédiments extraits est inférieure ou égale au niveau de référence N1 pour l'ensemble des éléments qui y figurent :

2° Dont la teneur des sédiments extraits est comprise entre les niveaux de référence N1 et N2 pour l'un des éléments qui y figurent :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ a) Et, sur la façade métropolitaine Atlantique-Manche-mer du Nord et lorsque le rejet est situé à 1 kilomètre ou plus d'une zone conchylicole ou de cultures marines :

☐ b) Et, sur les autres façades ou lorsque le rejet est situé à moins de 1 km d'une zone conchylicole ou de cultures marines :

a) Et, sur la façade métropolitaine Atlantique-Manche-mer du Nord et lorsque le rejet est situé à 1 kilomètre ou plus d'une zone conchylicole ou de cultures marines :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ I. Dont le volume maximal in situ dragué au cours de douze mois consécutifs est supérieur ou égal à 50 000 m³ (régime A)

☐ II. Dont le volume maximal in situ dragué au cours de douze mois consécutifs est inférieur à 50 000 m³ (régime D)

b) Et, sur les autres façades ou lorsque le rejet est situé à moins de 1 km d'une zone conchylicole ou de cultures marines :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ I. Dont le volume maximal in situ dragué au cours de douze mois consécutifs est supérieur ou égal à 5 000 m³ (régime A)

☐ II. Dont le volume maximal in situ dragué au cours de douze mois consécutifs est inférieur à 5 000 m³ (régime D)

3° Dont la teneur des sédiments extraits est inférieure ou égale au niveau de référence N1 pour l'ensemble des éléments qui y figurent :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ a) Et dont le volume in situ dragué au cours de douze mois consécutifs est supérieur ou égal à 500 000 m³ (régime A)

☐ b) Et dont le volume in situ dragué au cours de douze mois consécutifs est supérieur ou égal à 5 000 m³ sur la façade Atlantique-Manche-mer du Nord et à 500 m³ ailleurs ou lorsque le rejet est situé à moins de 1 km d'une zone conchylicole ou de cultures marines, mais inférieur à 500 000 m³ (régime D)

5.1.1.0 Réinjection dans une même nappe des eaux prélevées pour la géothermie, l'exhaure des mines et carrières ou lors des travaux de génie civil, la capacité totale de réinjection étant :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

☐ 1° Supérieure ou égale à 80 m³/h s'agissant des travaux de génie civil (régime A)

☐ 2° Supérieure à 8 m³/h, mais inférieure à 80 m³/h (régime D)

5.1.3.0 Travaux de recherche, de création, d'essais, d'aménagement ou d'exploitation des stockages souterrains soumis aux dispositions du décret n° 2006-649 du 2 juin 2006 :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

- ☐ a) Travaux de création et d'aménagement de cavités visées au 4° de l'article 3 (régime A)
- ☐ b) Travaux de forage de puits visés au 5° de l'article 3 (régime A)
- ☐ c) Essai visés au 6° de l'article 3 (régime A)
- ☐ d) Mise en exploitation d'un stockage souterrain visée au 7° de l'article 3 (régime A)
- ☐ e) Travaux de forage de recherche de cavité ou de formations souterraines visées au 2° de l'article 4 (régime D)
- ☐ f) Travaux de forage de puits de contrôle visés au 3° de l'article 4 (régime D)
- ☐ g) Essais visés au 4° de l'article 4 (régime D)

5.1.4.0 Travaux d'exploitation de mines :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ a) Travaux d'exploitation de mines effectués dans le cadre de l'autorisation d'exploitation mentionnée à l'article 21 du code minier (régime D)
- ☐ b) Autres travaux d'exploitation (régime A)

5.1.6.0 Travaux de recherches des mines :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- ☐ a) Travaux de recherche visés au 2° de l'article 3 du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 (régime A)
- ☐ b) Autres travaux de recherche visés au même décret (régime D)

Identifier les éventuelles rubriques de la nomenclature ICPE :

Indiquer le n° de rubrique de la nomenclature ICPE, l'intitulé de la rubrique, le régime et la capacité (volume annuel, débit, tonnage, surface...). (1)

La nomenclature ICPE est disponible ici : <https://aida.ineris.fr/node/38040>

--

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- ☐ (1) En cas de rubriques ICPE multiples :

Le pétitionnaire peut choisir d'envoyer un tableau contenant les différentes rubriques ICPE concernées par le projet.

Le projet relève-t-il d'une des catégories définies à l'article R.122-2 du code de l'environnement (autre que ICPE) ? Si oui, préciser lesquelles.

Sous forme de liste, indiquer la ou les catégorie(s) de projets concernées (soumis à évaluation environnementale ou à examen au cas par cas).

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000049691404

--

Identification des procédures embarquées, telles que listées à l'article L.181-2 du code de l'environnement

Identifier les procédures embarquées listées à l'article L.181-2 du code de l'environnement :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

- ☐ 1° Absence d'opposition à déclaration IOTA ou arrêté de prescriptions IOTA (art. L. 214-3 du code de l'environnement) ;
- ☐ 2° Autorisation pour l'émission de gaz à effet de serre (art. L. 229-6 du code de l'environnement) ;
- ☐ 3° Autorisation spéciale au titre des réserves naturelles nationales (art. L. 332-6 et L. 332-9) ;
- ☐ 4° Autorisation spéciale au titre des sites classés ou en instance de classement (art. L. 341-7 et L. 341-10) ;
- ☐ 5° Dérogation aux mesures de protection de la faune et de la flore sauvage (dérogation espèces protégées) (4° de l'art. L. 411-2 du code de l'environnement) ;
- ☐ 6° Absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 (VI de l'article L. 414-4) ;
- ☐ 7° Récépissé de déclaration ou enregistrement ICPE ou arrêté de prescriptions ICPE (art. L. 512-7 ou L. 512-8 du code de l'environnement) ;
- ☐ 8° Agrément ou déclaration pour l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés (art. L. 532-3 du code de l'environnement) ;
- ☐ 9° Agrément pour le traitement de déchets (art. L. 541-22 du code de l'environnement) ;
- ☐ 10° Autorisation d'exploiter une installation de production d'électricité (art. L. 311-1 du code de l'énergie) ;
- ☐ 11° Autorisation de défrichement (art. L. 214-13, L. 341-3, L. 372-4, L. 374-1 et L. 375-4 du code forestier) ;
- ☐ 12° Autorisations nécessaires pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent (éoliennes) (art. L. 5111-6, L. 5112-2 et L. 5114-2 et L. 5113-1 du code de la défense, L. 54 du code des postes et des communications électroniques, L. 621-32 et L. 632-1 du code du patrimoine et L. 6352-1 du code des transports) ;
- ☐ 13° Autorisations des projets d'infrastructure terrestre linéaire de transport routières et ferroviaires « Etat » qui sont dispensées de permis d'aménager (art. L. 621-32 et L. 632-1 du code du patrimoine) ;
- ☐ 14° Dérogation motivée au respect des objectifs du SDAGE (mentionnés aux 1° à 4° du IV et au VI de l'article L. 212-1 du présent code, prévue au VII du même article L. 212-1) ;
- ☐ 15° Autorisation de porter atteinte aux allées et alignements d'arbres (art. L. 350-3) ;
- ☐ 16° Donné acte ou définition des prescriptions relatives aux travaux miniers objets d'une déclaration (art. L. 162-1 et L. 162-10 du code minier) ;
- ☐ 19° Absence d'opposition à la déclaration ou à l'autorisation unique de destruction de haies prévues aux articles L. 412-22 et L.412-23 du code de l'environnement.

Nature du projet

Présenter de manière succincte le projet :

Échéancier du projet :

Préciser notamment la date envisagée du dépôt de la demande d'autorisation environnementale ainsi que la période de mise en œuvre du projet.

Si le projet compose plusieurs phases, décomposer le phasage du projet :

Présenter le projet dans sa globalité (éviter de morceler). Ne pas oublier les aspects accès au site (aménagement de

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)
voiries), énergie et raccordement au réseau. S'il s'agit d'une modification d'un site existant, présenter en quoi consistent ces modifications.

Enjeux spécifiques du projet que le demandeur souhaite signaler ?

Localisation du (ou des) terrain(s)

Adresse du (ou des) terrain(s) concerné(s) par le projet :

Adresse :

Références cadastrales si connues

Section :

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Joindre les plans et présenter si connu les différents emplacements pressentis en phase de chantier, phase d'exploitation et site de compensation.

Quel est l'usage actuel des sols sur le ou les terrain(s) d'implantation du projet ? Préciser s'il s'agit de sols déjà artificialisés, d'une friche ou d'un espace encore naturel.

Situation du projet au regard des documents de planification de la (ou des) commune(s) concernée(s)

Le projet est-il concerné par un ou plusieurs document(s) d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUi) ?

Vigilance sur la prise en compte des règles d'urbanisme et des coefficients pleine terre.

Compatibilité du projet avec le document d'urbanisme :

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)
Une procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du document d'urbanisme ayant pour effet de permettre la délivrance de ce document est-elle engagée ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Préciser l'échéance :

Avez-vous connaissance de servitudes d'utilité publiques ou de servitudes d'urbanisme définies sur les parcelles concernées par le projet ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Lesquelles ?

Le projet est-il concerné par d'autres procédures d'urbanisme (DUP, Mise en compatibilité avec des documents d'urbanisme (MECDU), ZAC, permis d'aménager, permis de construire, etc) ?

Si oui, préciser l'échéancier.

Le projet se situe-t-il dans le périmètre d'un projet d'intérêt général au sens de l'article L.102-1 ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Le projet se situe t-il dans le périmètre d'une opération d'intérêt national au sens de l'article L.102-12 ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Le projet fait-il l'objet d'une demande d'avis archéologie préventive au sens de l'article L.522-4 et R. 523-1 du code du patrimoine ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Le guide technique pour la bonne prise en compte des zones humides de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature eau a-t-il été appliqué ?

https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_technique_zh_final-2.pdf

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Le guide francilien relatif à l'élaboration et à l'instruction des dossiers relatifs à la gestion et aux rejets des eaux pluviales a-t-il été appliqué ?

La non-application de la doctrine des eaux pluviales peut entraîner le rejet de la demande.

https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_technique_eaux_pluviales_couvvf-2.pdf

Le projet est-il compatible avec le zonage des eaux pluviales, s'il existe, et si oui, comment ?

S'ils existent, le projet est-il compatible/conforme avec ces documents de planification : SAGE, PPRN ?

SAGE : Schéma d'aménagement de gestion des eaux

PPRN : Plan de prévention des risques naturels

Expliciter les raisons du choix du site (justification du site par rapport à des sites alternatifs (en particulier si le site retenu présente des enjeux forts et en intégrant le raisonnement séquence Éviter-Réduire-Compenser au sens des articles L.122-3 et L.122-6 du code de l'environnement)) :

Caractéristiques générales du projet

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous êtes invités à consulter les sites suivants :

- Espèces protégées en Ile de France : l'étude faune flore est systématique pour tous les projets soumis à évaluation environnementale, et en fonction des enjeux dans les autres cas. Vous trouverez des éléments de méthode utiles à la préparation de votre cahier des charges par le lien ci-dessous. <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/especes-protegees-en-ile-de-france-r1236.html>.

- Enjeux eau et milieux aquatiques : cartes et guides disponible sur le site internet de la DRIEAT <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/guides-cartes-et-liens-utiles-a12662.html>.

- Zones humides dont les enveloppes d'alertes : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/outils-et-guides-disponibles-sur-les-zones-humides-r1610.html>.

- Schémas de gestion de l'eau d'Ile de France : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/les-schemas-d-amenagement-et-de-gestion-de-l-eau-r123.html>.

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)
- Biodiversité, Nature, Paysage : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/biodiversite-nature-paysage-r30.html>.

- Sites classés : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/cartographie-et-reglementation-des-sites-inscrits-r1454.html>.

- Base de données naturalistes : <https://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/geonat-idf-plateforme-regionale-de-partage-et-de-a12941.html>.

- Plateforme EnvErgo (aide à la prise en compte de la réglementation environnementale dans les projets d'aménagement et de construction) : <https://envergo.beta.gouv.fr/>

Par ailleurs, le site Internet du Ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par régions utiles pour remplir le formulaire :
<https://www.ecologie.gouv.fr/levaluation-environnementale-et-demande-dexamen-au-cas-cas>.

Démarche de recensement des espèces et d'établissement des prospections faune flore au préalable de la réalisation des inventaires de terrain

Identifier, le cas échéant, les espèces en danger ou à enjeux présentes sur et/ou aux alentours du terrain du projet, ainsi que l'impact du projet sur ces espèces :

Enjeux environnementaux de la zone d'implantation envisagée

Le projet se situe-t-il dans l'un des secteurs suivants :

Si oui, préciser pour chaque secteur :

- Lequel / Laquelle ?

- Les caractéristiques de la zone, les études que vous avez menées ou prévues de mener sur les incidences du projet.

- Si des études ont été menées, quelles en sont les conclusions ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope, géotope ou habitats naturels ?

Dans un parc régional, une réserve naturelle (régionale ou nationale), ou réserve biologique dirigée ?

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Dans ou à proximité des réservoirs et trames écologiques repérées au titre du SRCE en Ile-de-France ?

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

Dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?

Dans une zone humide effective ou potentielle (en Ile-de-France se référer aux enveloppes d'alertes) ayant fait l'objet d'une délimitation ?

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?

Dans un site ou sur des sols pollués ?

Dans une zone de répartition des eaux ?

Dans un périmètre de protection d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ou d'eau minérale naturelle ? Si oui, préciser PPI, PPR ou PPE et les prescriptions liées au projet.

PPI : Périmètre de protection immédiate

PPR : Périmètre de protection rapprochée

PPE : Périmètre de protection éloignée

Dans une aire d'alimentation de captage ?

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Dans un site inscrit ou classé au titre de l'article L. 341-2 du code de l'environnement ?

Sur un massif forestier et/ou un espace boisé classé (au titre de l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme) ?

Sur une zone de bâtiments ou structures voués à démolition ? Préciser leur nature.

Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :
Si oui, préciser pour chaque site :

Lequel et à quelle distance ?

D'un site Natura 2000 ? (dans un rayon de 20 km)

D'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?

Dans le lit majeur d'un cours d'eau (limite des plus hautes eaux connues ou zone d'expansion des crues), dans le lit mineur d'un cours d'eau, à proximité d'un cours d'eau, d'une ravine ?

Le projet intersecte-t-il la carte alerte flore, révélant la présence d'un enjeu flore ou végétation (protégée ou patrimoniale) diffusée via Lobelia par le Conservatoire Botanique du bassin parisien ?

<https://cbnbp.mnhn.fr/cbnbp/observatoire/cartes.jsp>

Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)
Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Si oui, préciser à chaque fois :

- De quelle nature ?
- De quelle importance ?

Apprécier sommairement l'impact potentiel ?

Consulter la plateforme EnvErgo peut aider le pétitionnaire à répondre à certaines des questions présentes ci-dessous.

Ressources naturelles (eau, minérales...)

Avez-vous quantifié les prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel(s) milieu(x) ? Ces milieux sont-ils sensibles ? Si oui, sur quels critères ?

Avez-vous quantifié des rejets/déversements/écoulements d'eau ? Si oui, dans quel(s) milieu(x) ?

Avez-vous réfléchi aux impacts prévisibles sur les eaux de surface ?

Avez-vous réfléchi aux impacts prévisibles sur les masses d'eau souterraines (drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines) ?

Votre projet prévoit-il une gestion spécifique des eaux pluviales ?

Sols

Votre projet conduit-il à une imperméabilisation des sols ? Si oui, dans quelle proportion (surface, coefficient d'imperméabilisation avant/après projet) ?

Des mesures sont-elles prévues pour limiter ou réduire l'imperméabilisation des sols ?

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Votre projet prévoit -il des remblais et ou déblais ? Si oui, les quantifier et préciser leur localisation.

Milieus naturels et aquatiques

Avez-vous réfléchi aux impacts prévisibles sur les zones humides ?

Avez-vous qualifié les enjeux relatifs à la biodiversité du site d'implantation (faune, flore, habitats, continuités écologiques) par : – des études bibliographiques ? – le passage d'un écologue sur la ou les zones du projet ? – des inventaires faunistiques et floristiques de mars à août ou inventaire 4 saisons ?

Avez-vous étudié les impacts prévisibles sur la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuité écologique (impacts globaux, en phase travaux, impacts cumulés par les projets alentours) ? Notamment, est ce que le projet est susceptible d'engendrer le dérangement, ou la destruction d'habitats ou d'espèces protégées ?

Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, avez-vous étudié les incidences sur les habitats / espèces inscrit(e)s au Formulaire Standard de Données du site ?

Le projet a-t-il une emprise sur des espaces naturels, agricoles ou forestiers? ? Le projet est-il susceptible d'engendrer un défrichement, une destruction de plantes aréneuses ?

Risques et nuisances

Avez-vous identifié des risques technologiques ?

Avez-vous identifié des risques naturels ?

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Avez-vous identifié des risques sanitaires ?

Avez-vous réfléchi aux impacts potentiels en termes de diffusion des pollutions identifiées dans l'état initial ?

Commodités de voisinage

Avez-vous identifié des sources de bruit ?

Avez-vous identifié des odeurs ?

Avez-vous identifié des vibrations ?

Avez-vous identifié des émissions lumineuses ?

Patrimoine / Cadre de vie / Population

Le projet risque-t-il de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?

Avez-vous identifié des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?

Réseaux (Énergie et eau)

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)
Dés réseaux sont-ils à créer ou à modifier, notamment pour les cas de raccordements ?

Émissions

Avez-vous étudié les rejets dans l'air que le projet peut générer ? Les rejets seront-ils canalisés ou diffus ? Quels seront la nature et le volume des rejets ?

Avez-vous étudié les rejets liquides que le projet peut générer ? Si oui, dans quel milieu ?

Avez-vous étudié les effluents que le projet peut générer ?

Avez-vous étudié la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux que le projet peut générer ?

Énergie / Climat

Quelles sont les consommations d'énergies ?

Quelles sont les émissions de gaz à effet de serre (GES) dans toutes les phases du projet ?

Quelle est la part de déstockage de carbone ?

Une étude d'impact en matière d'émissions de GES a-t-elle été réalisée ?

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Quelles actions sont retenues pour atteindre la neutralité carbone du projet ou à défaut, réduire les émissions dans le cadre de la stratégie nationale bas carbone ?

Consultation des avis délibérés de l'autorité environnementale ?

Permet de prendre en compte les recommandations émises pour la production de l'étude d'impact.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Demande de cadrage préalable de l'évaluation environnementale ?

Permet de connaître l'ampleur et le degré de précision des informations à fournir dans l'étude d'impact.

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Identification des mesures d'évitement, de réduction et de compensation des impacts sur le milieu naturel, dont les espèces protégées (végétales et animales), les milieux aquatiques et la ressource en eau

Sur la ressource en eau et les milieux aquatiques :

Tenant compte des différents impacts identifiés dans la nomenclature des IOTA à l'article R.214-1 (prélèvements, rejets, impacts sur le milieu aquatique ou la sécurité publique, par exemple impacts hydrauliques).

Fournir les informations identifiées à ce stade, relatives à la séquence "éviter-réduire", notamment les impacts sur les composantes de la biodiversité et sur l'eau :

Présenter de manière globale comment les principes ER ont été appliqués au projet. Quelles ont été les solutions alternatives étudiées ? Quelles ont été les mesures d'évitement des impacts étudiées ?

Fournir les informations identifiées à ce stade, relatives à la séquence « compenser », notamment les impacts sur les composantes de la biodiversité et sur l'eau et les milieux aquatiques

Préciser les mesures projetées visant à respecter cette doctrine, en spécifiant celles mises en œuvre vis-à-vis des espèces protégées notamment.

Préciser les investigations de terrain ayant été réalisées :

Fournir une synthèse des résultats dont les cartes des habitats naturels / habitats d'espèces / présence d'espèces protégées

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

☐ Cartes habitats naturels / habitats d'espèces / présence d'espèces protégées.

Indiquer les moyens de suivi et de surveillance prévus relatifs à la mise en oeuvre de votre projet :

Notamment en phase de travaux et en phase d'exploitation.

Incidences cumulées avec d'autres installations existantes

Les incidences du projet identifiées à la section 3.3.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec celles d'autres établissements ou installations déjà existants ou d'autres projets connus ?

Cochez la mention applicable

☐ Oui

☐ Non

Décrire lesquelles :

Questions spécifiques au projet

Avez-vous des questions particulières vis-à-vis des procédures applicables ?

Si oui, lesquelles :

Avez-vous des questions particulières vis-à-vis de l'autorité environnementale ?

Si oui, lesquelles ?

Avez-vous des questions particulières concernant les enjeux identifiés, les études spécifiques à réaliser et les impacts de votre projet et sur les mesures à mettre en place pour éviter, réduire et/ou compenser ces impacts afin d'atteindre un impact global négligeable ?

Si oui, lesquelles :

Avez-vous des questions particulières concernant votre projet, qui n'auraient pas été évoquées ci-avant ?

Si oui, lesquelles :

Annexes devant être jointes au formulaire dès que le projet est suffisamment défini

☐ Plan de situation.

☐ Photographie de la zone d'implantation permettant de localiser le projet dans son environnement.

[illegible]

☐ À fournir dans tous les cas : carte permettant de localiser le projet et les enjeux environnementaux (par exemple : sites Natura 2000, corridors biologiques, ZNIEFF, périmètres de protection de captage, sites classés, etc.) sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des impacts.

Préciser le nom du document et l'objet.

--

Préciser le numéro, l'intitulé, la date et la version de la pièce.

--

☐ Pièce(s)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Le projet est situé en grande couronne hors "grands axes navigables"
- ☐ Le projet est situé en petite couronne et/ou sur les grands axes

28 / 29

Questionnaire en phase amont d'une demande autorisation environnementale (IOTA)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ Direction Départementale des Territoires de l'Essonne (91)
- ☐ Direction Départementale des Territoires des Yvelines (78)
- ☐ Direction Départementale des Territoires de Seine-et-Marne (77)
- ☐ Direction Départementale des Territoires du Val d'Oise (95)

Si le projet est situé en petite couronne et/ou sur les grands axes :

Département Assainissement : Instruction et contrôles des systèmes d'assainissements et des projets d'utilisation des eaux non-conventionnelles sur Paris, la proche couronne et les axes.

Département DRMA : Instruction et contrôles des passes à poissons, travaux sur barrages, prélèvements d'eau potable ou non potable, plans de gestion pluriannuel des dragages, pêches, nappes profondes Albien-Néocomien, micro-centrales hydroélectriques (<4.5 MW).

UOSA = Instruction et contrôles des IOTA sur les départements 02, 08, 10, 51, 77, 91, 93, 94, 89.

UMSA = Instruction et contrôles des IOTA sur les départements 02, 27, 60, 75, 78, 80, 92, 95.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- ☐ DRIEAT Département Assainissement (DA)
- ☐ DRIEAT Département Ressources et Milieux Aquatiques (DRMA)
- ☐ DRIEAT Département Instruction Loi sur l'Eau Unité Oise Seine Aval (UOSA)
- ☐ DRIEAT Département Instruction Loi sur l'Eau Unité Marne Seine Amont (UMSA)

Les infos que vous avez trouvé dans ce questionnaire vous ont-elles été utiles et suffisantes ?

Cochez la mention applicable

- ☐ Oui
- ☐ Non

Donnez votre avis :